

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 077-267703239-20231123-20231120-DE

C.C.A.S. d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE CRECY
Arrondissement de Torcy

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S.
N° 2023/11/20**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 15 novembre 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 09

NOMBRE DE VOTANTS : 12

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, M. Jean-Luc GARNIER, M. Julien GENTY, Mme Eléonore JOCK, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Caroline EPINAT à Mme Thérèse ROCHE, Mme Tulla HEDRICOURT à Mme Eléonore JOCK, M. Francesco PITARI à M. Jean-Luc GARNIER

ABSENTE EXCUSEE : Mme Samia BRESCHIGLIARO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Julien GENTY

OBJET : Convention ciné-séniors

Installé place d'Ariane à Chessy, le cinéma Studio 31 propose au C.C.A.S. de continuer le partenariat du « ciné séniors » instauré depuis 2018.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention partenariale avec le cinéma Studio 31, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 23 novembre 2023

Le Président

Ghislain DELVAUX



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 077-267703239-20231123-20231120-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
« CINE-SENIOR VILLES - 2023 »
CINEMA STUDIO 31 - DU 01.01.2024 AU 31.12.2024

PREAMBULE :

Le principe de fonctionnement du « ciné-sénior » est très simple : le prix des places est de 6 euros TTC, pris en charge à hauteur de 2,50 euros TTC par la Ville partenaire, soit 3,50 euros TTC pour le client.

ENTRE :

La Ville ou le CCAS (cocher la bonne case) de ESBLY (77450)
représentée par son Maire ou son directeur en exercice M. Ghislain DELVAUX
Président du CCAS

ET :

David Pajczer, Directeur-exploitant du Cinéma Studio 31 sis 31, place d'Ariane 77700 Chessy,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 :

La ville et le cinéma s'engagent dans un partenariat destiné à faciliter l'accès au cinéma des plus de 60 ans lors de séances mensuelles (possibilité de séances supplémentaires en cas d'événement exceptionnel) dites « CINE-SENIOR VILLES ».
(les films présentés sont sélectionnés en amont par le cinéma parmi les sorties récentes)

ARTICLE 2 :

La Ville ou le CCAS (cocher la bonne case) de ESBLY (77450)
versera au cinéma Studio 31 un montant de 2,50 euros par place vendue lors de ces séances mensuelles sur la base d'une facturation trimestrielle ou semestrielle.

ARTICLE 3 :

Pour bénéficier de cet avantage tarifaire, les seniors devront justifier de leur âge et de leur appartenance à la commune de ESBLY (77450) au moyen d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

ARTICLE 4 :

La ville s'engage à assurer la communication la plus large auprès de ses habitants.

Option : Lors de la Semaine Bleue en Octobre 2023, la Ville versera un montant de 6.00 euros TTC au Studio 31 (soit la gratuité pour les spectateurs) : Oui Non (cocher la bonne case)
Esblinois

ARTICLE 5 :

Cette convention de partenariat fait l'objet d'une tacite reconduction annuelle
Oui Non (cocher la bonne case)

Fait à Esblly le 23/11/2023

Le Directeur du Cinéma Studio 31

Le Maire de

Esblly

